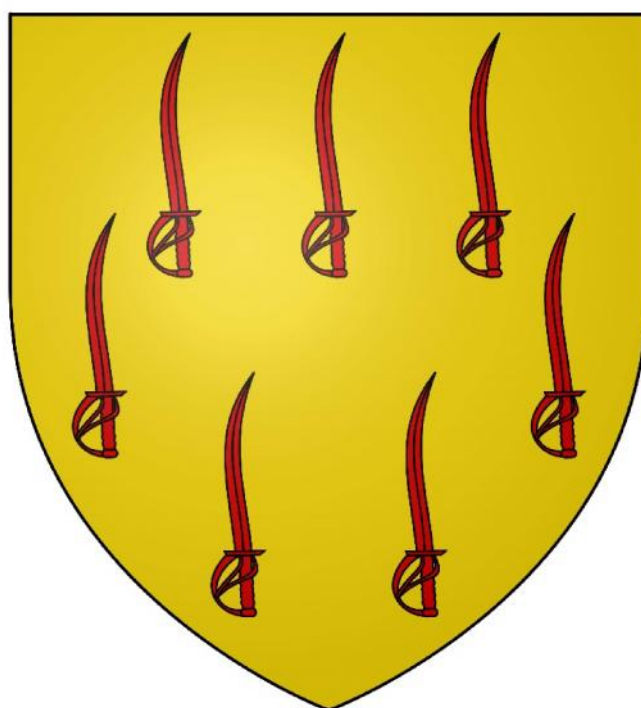


PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de
SABARAT



Ariège - Pyrénées
Occitanie

29 DECEMBRE 2020

FEUILLE DE PRÉSENCE

L'an **deux mille vingt, le 29 décembre à 18h30**, le Conseil Municipal légalement convoqué **le 17 décembre 2020** s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Langoust, à huis clos, sous la présidence de **Laurent MILHORAT**, Maire.

NOM Prénom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
MILHORAT Laurent	Maire	X		
REY Didier	Maire Adjoint	X		
LACANAL Carole	Maire Adjointe	X		
BARRE Patricia	Maire Adjointe	X		
BAQUIE Agnès	Conseillère Municipale	X		
BRIERE Stéphanie	Conseillère Municipale	X		
BUSCAIL Arnaud	Conseiller Municipal	X		
ESQUIROL William	Conseiller Municipal		X	MILHORAT Laurent
LAPEYRE Gwenaëlle	Conseillère Municipale		X	
PONS Magnolia	Conseillère Municipale	X		
THEUILLON Jean-François	Conseiller Municipal	X		

Secrétaire de séance : Madame LACANAL Carole a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L. 2121-15 du CGCT).

Mr MILHORAT, Maire, remercie les élus de leur présence il ouvre la séance à dix-huit heure trente.

Mr MILHORAT demande à l'Assemblée Délibérante son accord pour modifier l'ordre du jour afin d'intégrer deux délibérations concernant une demande de subventions au titre de la DETR et une demande d'attribution de subvention faite à la commune par l'Association Cosette. Il demande aussi à ce que le point prévu lors des questions diverses concernant l'achat d'une maison place du Chanoine Pouech soit transformé en délibération.

A l'unanimité, les élus se prononcent en faveur de l'ajout de ces délibérations à l'ordre du jour de la séance.

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour session du conseil municipal du 29 décembre 2020 à 18 heures 30 :

- Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 04 novembre 2020.
- **COMMUNE (Administration Générale)** – Demande subvention Dotation de Soutien à Investissement Local (DSIL) – Rénovation énergétique.
- **COMMUNE (Administration Générale)** – Demande subvention Région Occitanie – Rénovation énergétique.
- **COMMUNE (Administration Générale)** – Demande subvention Département – Rénovation énergétique.
- **COMMUNE (Administration Générale)** – Demande subvention SDE09 – Rénovation énergétique.
- **COMMUNE (Administration Générale)** – Demande subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Visioconférence.

- **COMMUNE (Administration Générale)** – Demande subvention Fond Départemental Actions Locales (FDAL)- Visioconférence.
- **COMMUNE (Administration Générale)** – Demande subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Aménagement Mairie Normes Handicapées.
- **COMMUNE (Administration Générale)** – Attribution subvention Association Cosette.
- **COMMUNE (Administration Générale)** – Achat Maison Place du Chanoine Pouech.
- **COMMUNE (Finances)** – Emprunt Eclairage Public Route de Pailhes
- **QUESTIONS DIVERSES**
 - Choix des couleurs du module WC Public.

DÉROULEMENT DE SÉANCE

1 - APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte rendu de séance du 04 novembre 2020, jointe à la convocation de la séance de ce jour.

Votée à l'unanimité

2 – DEMANDE SUBVENTION DSIL (RENOVATION ENERGETIQUE SALLE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan France Relance, un milliard d'euros de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au plan national financera, en 2021, la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales. Sur cette enveloppe, environ 650 millions d'euros seront dévolus au bloc communal (communes et EPCI) et 300 millions d'euros aux départements.

En Ariège, cela représente une enveloppe prévisionnelle de 3,3 millions d'euros pour les communes et les intercommunalités du département. Les opérations doivent être engagées (notification des marchés) avant la fin 2021, et avoir abouti avant la fin 2022.

Les projets éligibles à cette dotation, qui concernent obligatoirement les bâtiments de votre commune ou EPCI, sont les suivants :

- les actions dites « à gains rapides » présentant un fort retour sur investissement (pilotage et régulation du système de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage...) ;
- les travaux de rénovation du bâti, qui recouvrent des actions variées : isolation des murs, toiture et planchers des bâtiments, investissements visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments par des énergies renouvelables, travaux visant à une moindre dépendance aux énergies fossiles par le changement des systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude);
- des interventions ciblées visant à améliorer le confort en période de fortes chaleurs (systèmes de ventilation naturelle, végétalisation, pare-soleil...).

Des opérations de réhabilitation lourde combinant plusieurs de ces travaux énergétiques avec d'autres aspects (mise aux normes et accessibilité, désamiantage, double-vitrage, ravalement et étanchéité du bâti) sont éligibles à cette dotation. Les opérations liées à la rénovation des crèches et bâtiments scolaires sont prioritaires, mais il est tout à fait possible de nous adresser des demandes relatives à d'autres types de bâtiments (mairie, logement, salle des fêtes...).

Par ailleurs, le cumul entre la DETR, notamment, et cette DSIL est possible pour les projets qui le justifient.

Un gain escompté de consommation d'énergie d'au moins 30 % est fortement recommandé et, si possible, à justifier par un diagnostic de performance énergétique (DPE).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre à niveau les bâtiments publics (salle polyvalente, ensemble mairie-école-appartements_communaux et foyer rural) afin les rendre plus économes sur le plan énergétique.

La rénovation énergétique des bâtiments communaux est une action concrète pour envisager un village plus sobre en carbone, avec des gains en matière de lien social, de qualité de vie.

Voici, en partie, les raisons qui poussent la collectivité à agir dans ce sens :

Maîtrise des dépenses

Le chauffage et l'eau chaude des bâtiments sont de loin les principaux postes de consommation de la commune. Et l'éclairage, lui aussi, trop vétuste, est un poste très énergivore. Tout cela représente un coût important pour les finances de la commune. Et ceci contribue aussi au réchauffement climatique par les émissions de gaz à effet de serre. Avec l'augmentation tendancielle du coût de l'énergie, tout montre que le coût de l'adaptation sera largement inférieur au coût de l'inaction. Raison de plus pour agir dès maintenant en fonction des spécificités de ce bâtiment.

Exemplarité

Impulser des actions de rénovation énergétique sur son patrimoine, c'est réduire son empreinte environnementale, répondre aux aspirations citoyennes et s'engager dans une démarche exemplaire. C'est également contribuer à promouvoir l'innovation et l'usage de nouveaux matériaux tels que les matériaux biosourcés, respectueux de l'environnement.

- En adoptant des pratiques plus vertueuses, la collectivité gagne en expérience, en cohérence et en légitimité.
- C'est indispensable pour échanger avec les habitants sur ce qu'il est possible de faire à leur niveau en montrant que la collectivité fait elle-même des progrès. Et les convaincre de changer leurs habitudes.

Résilience

Se lancer dans la rénovation thermique des bâtiments, c'est moderniser ses infrastructures publiques, améliorer leur confort et mieux protéger le public, en particulier les plus fragiles (enfants, personnes âgées) face aux conséquences à venir du changement climatique. Agir contre le changement climatique est une priorité environnementale. Cela signifie notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de réduire les consommations d'énergie fossile. La loi de transition énergétique pose à ce titre des objectifs ambitieux à horizon 2030 et 2050, notamment pour le secteur du bâtiment. Face au changement climatique, il s'agit de rénover et adapter les bâtiments pour assurer une meilleure qualité de vie et préserver la santé des habitants, tant en termes de température que de qualité de l'air.

Santé

La qualité des bâtiments, notamment des bâtiments scolaires, doit être une priorité car elle concerne de près ou de loin une très grande partie de la population. Parce que les principaux usagers des écoles sont des enfants, cela exige d'assurer notamment un haut niveau de qualité environnementale et de confort.

La rénovation énergétique des bâtiments se doit d'apporter une amélioration globale à un

bâtiment : acoustique, qualité de l'air intérieur, mise à niveau fonctionnelle et pédagogique.

Attractivité

Un bâtiment communal, tel qu'une bibliothèque ou une école, fait partie de l'identité d'une ville, d'un quartier.

Une rénovation énergétique permet de sauvegarder et valoriser votre patrimoine architectural et culturel.

Emploi

Le secteur des bâtiments et travaux publics a été durement frappé par la crise sanitaire, économique et sociale liée au Covid-19. Rénover son patrimoine, c'est donner une impulsion rapide à la filière du BTP, contribuer à la reprise de l'économie et soutenir les filières locales du bâtiment et de la construction. Dans la mesure des possibilités liées aux marchés publics les entreprises qui réaliseront ces travaux seront des entreprises locales.

Pour commencer cette rénovation énergétique, Monsieur le Maire propose de commencer par la salle polyvalente pour l'année 2021. Les autres bâtiments communaux seront réhabilités en 2022.

La salle polyvalente est un bâtiment de 1983 dont les caractéristiques ne correspondent plus aux exigences actuelles ni en matière d'économie d'énergie et de confort thermique ni sur le plan du confort acoustique.

Avec une structure en bon état (murs, charpente, réseaux) les travaux envisagés, permettront la « remise aux normes » de l'espace intérieur avec une double visée énergétique et acoustique. De plus, avec la pose de panneaux photovoltaïques, le but est de faire de la salle polyvalente de Sabarat un des premiers bâtiments publics à énergie positive du territoire.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur REY Didier, Maire Adjoint, en charge du dossier pour présenter les travaux envisagés pour cette rénovation énergétique :

- La rénovation complète du plafond de la salle incluant une isolation thermo- acoustique performante. *Critère de performances : isolant $R > 6 \text{ m}^2\text{K/W}$.*
- La rénovation de l'ensemble des parois extérieures pour le confort thermique et acoustique et l'esthétique. *Critère de performances : isolant $R > 3,7 \text{ m}^2\text{K/W}$*
- Le remplacement des menuiseries extérieures et intérieures. *Critère de performances : $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w \leq 0,35$*
- Le remplacement du système de chauffage vétuste (chaudière fioul) par un matériel plus performant et programmable. *Critère de performances : Efficacité énergétique $> 111\%$*
- La mise en place d'une Ventilation mécanique simple flux modulée à détection de présence et CO2
- Le remplacement de l'éclairage vétuste par des éclairages LED (prise en compte des exigences liées aux économies d'énergie).
- La mise en place de panneau photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente.

Au final, les citoyens usagers et habitants de Sabarat, seront les véritables bénéficiaires finaux de ces actions :

- Une salle polyvalente plus accueillante (il n'y fera plus froid l'hiver et moins chaud l'été) et moins énergivore.
- La municipalité communiquera sur le gain de confort attendu et partagera ainsi les

bonnes pratiques et le suivi des résultats obtenus.

- Evolution de la salle polyvalente vers un bâtiment à énergie positive (BEPOS) c'est-à-dire un bâtiment dont le bilan énergétique global est positif, c'est-à-dire qu'il produit plus d'énergie (thermique ou électrique) qu'il n'en consomme.

Pour preuve les deux DPE (voir annexe) réalisés qui font passer la salle polyvalente de 238 kWh/m² à 72 kWh/m² par an après travaux.

Monsieur le Maire précise que l'action de la collectivité sera valorisée vis-à-vis des citoyens. L'exemplarité est ainsi affirmée et vise à entraîner toute la population dans une démarche et des comportements vertueux à l'échelle de leur propre logement. Cette démarche d'exemplarité étant en totale adéquation avec les actions menées par la communauté des communes Arize Lèze qui a mise en place une politique habitat ambitieuse : ORT, OPHRU, FIG.

Ce scénario pourra s'inscrire dans une démarche plus globale : évolution vers un territoire à énergie positive, labellisation de la commune.

Monsieur REY Didier présente les travaux et leur coût :

- Chauffage (installation pompe à chaleur air/eau) :	63 975 € HT
- Menuiseries (Avec un indice de performance énergétique supérieur) :	54 985 € HT
- Isolation Toiture (isolant R>6 m²K/W)	23 670 € HT
- Isolation Murs par extérieur (isolant R>3,7 m²K/W)	35 796 € HT
- Installation VMC	11 110 € HT
- Eclairage LED	5 545 € HT
- Photovoltaïque	15 285 € HT
- Réalisation des DPE	350 € HT

MONTANT TOTAL INVESTISSEMENT 210 716 € HT

Suite à cet exposé, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de financement par l'intermédiaire de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès de la Préfecture de l'Ariège.

Le montant de cette demande sera de 84 286 € soit 40% du montant HT de l'investissement.

DELIBERATION

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION DE DSIL 2021 – RENOVATION ENERGETIQUE SALLE POLYVALENTE

Monsieur MILHORAT Laurent Maire présente le rapport suivant :

Dans le cadre du plan France Relance, un milliard d'euros de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au plan national financera, en 2021, la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales. Sur cette enveloppe, environ 650 millions d'euros seront dévolus au bloc communal (communes et EPCI) et 300 millions d'euros aux départements.

En Ariège, cela représente une enveloppe prévisionnelle de 3,3 millions d'euros pour les communes et les intercommunalités du département.

Les opérations doivent être engagées (notification des marchés) avant la fin 2021, et avoir abouti avant la fin 2022.

Les projets éligibles à cette dotation, qui concernent obligatoirement les bâtiments de votre commune ou EPCI, sont les suivants :

- les actions dites « à gains rapides » présentant un fort retour sur investissement (pilotage et régulation du système de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage...) ;
- les travaux de rénovation du bâti, qui recouvrent des actions variées : isolation des murs, toiture et planchers des bâtiments, investissements visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments par des énergies renouvelables, travaux visant à une moindre dépendance aux énergies fossiles par le changement des systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude);
- des interventions ciblées visant à améliorer le confort en période de fortes chaleurs (systèmes de ventilation naturelle, végétalisation, pare-soleil...).

Des opérations de réhabilitation lourde combinant plusieurs de ces travaux énergétiques avec d'autres aspects (mise aux normes et accessibilité, désamiantage, double-vitrage, ravalement et étanchéité du bâti) sont éligibles à cette dotation. Les opérations liées à la rénovation des crèches et bâtiments scolaires sont prioritaires, mais il est tout à fait possible de nous adresser des demandes relatives à d'autres types de bâtiments (mairie, logement, salle des fêtes...).

Par ailleurs, le cumul entre la DETR, notamment, et cette DSIL est possible pour les projets qui le justifient.

Un gain escompté de consommation d'énergie d'au moins 30 % est fortement recommandé et, si possible, à justifier par un diagnostic de performance énergétique (DPE).

Le Conseil Municipal de SABARAT conscient que la rénovation énergétique des bâtiments communaux est une action concrète pour envisager un village plus sobre en carbone, avec des gains en matière de lien social, de qualité de vie souhaite :

- s'inscrire dans cette démarche de mise à niveau énergétique des bâtiments communaux pour l'ensemble ses bâtiments publics (salle polyvalente, ensemble mairie-école-appartements communaux et foyer rural) afin les rendre plus économes.
- commencer cette marche en réhabilitant la salle du polyvalente de la commune (Salle du Langoust)

Dans ces conditions il est proposé au Conseil Municipal de demander le financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'exercice 2021 afin de rénover énergétiquement la salle polyvalente de la commune avec les travaux suivants :

- La rénovation complète du plafond de la salle incluant une isolation thermo- acoustique performante. *Critère de performances : isolant $R > 6 \text{ m}^2\text{K/W}$* .
- La rénovation de l'ensemble des parois extérieures pour le confort thermique et acoustique et l'esthétique. *Critère de performances : isolant $R > 3,7 \text{ m}^2\text{K/W}$*
- Le remplacement des menuiseries extérieures et intérieures. *Critère de performances : $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w \leq 0,35$*
- Le remplacement du système de chauffage vétuste (chaudière fioul) par un matériel plus performant et programmable. *Critère de performances : Efficacité énergétique $> 111\%$*

- La mise en place d'une Ventilation mécanique simple flux modulée à détection de présence et CO2
- Le remplacement de l'éclairage vétuste par des éclairages LED (prise en compte des exigences liées aux économies d'énergie).
- La mise en place de panneau photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente.

Le cout total de cette rénovation énergétique est estimé à

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte le projet de réhabilitation énergétique de la salle polyvalente comme présenté si dessus pour un montant global des travaux prévus de 210 716 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la préfecture au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente de SABARAT.

Le montant de cette demande sera de 84 286 € soit 40% du montant HT de l'investissement.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

3 – DEMANDE SUBVENTION RÉGION OCCITANIE

Afin de compléter les financements concernant l'opération de rénovation énergétique, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demander une aide à la Région Occitanie.

En effet, dans un souci de réduction de l'empreinte environnementale et de développement de la sobriété énergétique, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite impulser un vaste chantier de rénovation énergétique des bâtiments publics, pendant de la rénovation énergétique des logements via l'éco chèque.

Pour cela, un financement sera apporté aux dépenses de rénovation énergétique dans les Équipements recevant du Public selon des exigences énergétiques précises.

Sont éligibles les fournitures et pose d'équipements/ produits et ouvrages améliorant la performance énergétique : isolation thermique des murs, des toitures, des parois vitrées et des portes donnant sur l'extérieur, amélioration thermique des vitrages et menuiseries existantes, installation de systèmes de chauffage, de ventilation et/ou de production d'eau chaude sanitaire, performants et/ou utilisant une source d'énergie renouvelable (hors chaufferie bois si le bénéficiaire est éligible par ailleurs à une aide de la Région),

Les frais de maitrise d'œuvre seront retenus au prorata des dépenses éligibles,

Suite à cet exposé, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de financement au titre de l'engagement n°4 : POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE = Axe : Agir pour la performance des bâtiments publics auprès de la Région Occitanie. Le montant de cette demande sera de 46 357 € soit 22 % du montant HT de l'investissement.

DELIBERATION

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION REGION 2021 – THEMATIQUE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Monsieur MILHORAT Laurent Maire présente le rapport suivant :

Dans un souci de réduction de l'empreinte environnementale et de développement de la sobriété énergétique, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite impulser un vaste chantier de rénovation énergétique des bâtiments publics, pendant de la rénovation énergétique des logements via l'éco chèque.

Pour cela, un financement sera apporté aux dépenses de rénovation énergétique dans les Équipements recevant du Public selon des exigences énergétiques précises.

Sont éligibles les fournitures et pose d'équipements/ produits et ouvrages améliorant la performance énergétique : isolation thermique des murs, des toitures, des parois vitrées et des portes donnant sur l'extérieur, amélioration thermique des vitrages et menuiseries existantes, installation de systèmes de chauffage, de ventilation et/ou de production d'eau chaude sanitaire, performants et/ou utilisant une source d'énergie renouvelable (hors chaufferie bois si le bénéficiaire est éligible par ailleurs à une aide de la Région),

Les frais de maîtrise d'œuvre seront retenus au prorata des dépenses éligibles.

Le Conseil Municipal de SABARAT conscient que la rénovation énergétique des bâtiments communaux est une action concrète pour envisager un village plus sobre en carbone, avec des gains en matière de lien social, de qualité de vie souhaite :

- s'inscrire dans cette démarche de mise à niveau énergétique des bâtiments communaux pour l'ensemble ses bâtiments publics (salle polyvalente, ensemble mairie-école-appartements communaux et foyer rural) afin les rendre plus économes.
- commencer cette marche en réhabilitant la salle du polyvalente de la commune (Salle du Langoust)

Dans ces conditions il est proposé au Conseil Municipal de demander le financement au titre de la Rénovation énergétique des bâtiments publics pour l'exercice 2021 afin de rénover énergétiquement la salle polyvalente de la commune avec les travaux suivants :

- La rénovation complète du plafond de la salle incluant une isolation thermo- acoustique performante. *Critère de performances : isolant $R > 6 \text{ m}^2\text{K/W}$.*
- La rénovation de l'ensemble des parois extérieures pour le confort thermique et acoustique et l'esthétique. *Critère de performances : isolant $R > 3,7 \text{ m}^2\text{K/W}$*
- Le remplacement des menuiseries extérieures et intérieures. *Critère de performances : $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w \leq 0,35$*
- Le remplacement du système de chauffage vétuste (chaudière fioul) par un matériel plus performant et programmable. *Critère de performances : Efficacité énergétique $> 111\%$*

- La mise en place d'une Ventilation mécanique simple flux modulée à détection de présence et CO2
- Le remplacement de l'éclairage vétuste par des éclairages LED (prise en compte des exigences liées aux économies d'énergie).
- La mise en place de panneau photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente.

Le cout total de cette rénovation énergétique est estimé à

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte le projet de réhabilitation énergétique de la salle polyvalente comme présenté si dessus pour un montant global des travaux prévus de 210 716 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Occitanie, au titre de l'engagement n°4 : Pour la Transition Energétique - Axe : Agir pour la performance des bâtiments publics, pour la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente de SABARAT.

Le montant de cette demande sera de 46 357 € soit 22 % du montant HT de l'investissement.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

4 – DEMANDE SUBVENTION DÉPARTEMENT.

Afin de compléter les financements concernant l'opération de rénovation énergétique, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demander une aide au Département de l'Ariège.

En effet, dans un souci de réduction de l'empreinte environnementale et de développement de la sobriété énergétique, le Département de l'Ariège aider les communes à rénover énergétiquement leurs bâtiments publics.

Suite à cet exposé, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de financement au titre de la Rénovation énergétique des bâtiments publics auprès du Département de l'Ariège.

Le montant de cette demande sera de 8 429 € soit 4 % du montant HT de l'investissement.

DELIBERATION

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION DEPARTEMENT 2021 – THEMATIQUE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Monsieur MILHORAT Laurent Maire présente le rapport suivant :

Dans un souci de réduction de l'empreinte environnementale et de développement de la sobriété énergétique, le Département de l'Ariège aider les communes à rénover énergétiquement leurs bâtiments publics.

Le Conseil Municipal de SABARAT conscient que la rénovation énergétique des bâtiments communaux est une action concrète pour envisager un village plus sobre en carbone, avec des gains en matière de lien social, de qualité de vie souhaite :

- s'inscrire dans cette démarche de mise à niveau énergétique des bâtiments communaux pour l'ensemble ses bâtiments publics (salle polyvalente, ensemble mairie-école-appartements communaux et foyer rural) afin les rendre plus économes.
- commencer cette marche en réhabilitant la salle du polyvalente de la commune (Salle du Langoust)

Dans ces conditions il est proposé au Conseil Municipal de demander le financement au titre de la Rénovation énergétique des bâtiments publics pour l'exercice 2021 afin de rénover énergétiquement la salle polyvalente de la commune avec les travaux suivants :

- La rénovation complète du plafond de la salle incluant une isolation thermo- acoustique performante. *Critère de performances : isolant $R > 6 \text{ m}^2\text{K/W}$.*
- La rénovation de l'ensemble des parois extérieures pour le confort thermique et acoustique et l'esthétique. *Critère de performances : isolant $R > 3,7 \text{ m}^2\text{K/W}$*
- Le remplacement des menuiseries extérieures et intérieures. *Critère de performances : $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w \leq 0,35$*
- Le remplacement du système de chauffage vétuste (chaudière fioul) par un matériel plus performant et programmable. *Critère de performances : Efficacité énergétique $> 111\%$*
- La mise en place d'une Ventilation mécanique simple flux modulée à détection de présence et CO2
- Le remplacement de l'éclairage vétuste par des éclairages LED (prise en compte des exigences liées aux économies d'énergie).
- La mise en place de panneau photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente.

Le cout total de cette rénovation énergétique est estimé à

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte le projet de réhabilitation énergétique de la salle polyvalente comme présenté si dessus pour un montant global des travaux prévus de 210 716 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Ariège au titre de la Rénovation énergétique des bâtiments publics pour la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente de SABARAT.

Le montant de cette demande sera de 8 429 € soit 4 % du montant HT de l'investissement.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

4 – DEMANDE SUBVENTION SDE09

Afin de compléter les financements concernant l'opération de rénovation énergétique, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demander une aide au SDE09.

En effet, la rénovation énergétique des bâtiments constitue un des axes principaux de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Le SDE09 propose un accompagnement qui consiste dans un premier temps à prendre connaissance du patrimoine communal, réaliser un bilan global des consommations énergétiques et éventuellement de visites des différents équipements.

LE SDE09 propose en outre aux collectivités ariégeoises éligibles une aide financière pour réaliser le programme de travaux défini en complément des aides existantes (Feder, Conseil Régional, Conseil Général, ...).

Le taux de subvention pour les collectivités éligibles est de 20 % du montant des travaux, l'aide est plafonnée à 30 000 euros

Les aides financières sont versées à l'issue des travaux sur présentation des justificatifs demandés (attestation de fin de travaux, copie des factures et plan de financement définitif) et conformément au règlement des aides financières.

Suite à cet exposé, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de financement au titre de la Rénovation énergétique des bâtiments publics auprès du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE09).

Le montant de cette demande sera de 29 500 € soit 14 % du montant HT de l'investissement.

DELIBERATION

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION SDE09 – THEMATIQUE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Monsieur MILHORAT Laurent Maire présente le rapport suivant :

Dans un souci de réduction de l'empreinte environnementale et de développement de la sobriété énergétique, le SDE09 propose en outre aux collectivités ariégeoises éligibles une aide financière pour réaliser le programme de travaux défini en complément des aides existantes (Feder, Conseil Régional, Conseil Général, ...) afin de rénover énergétiquement leurs bâtiments communaux.

Le taux de subvention pour les collectivités éligibles est de 20 % du montant des travaux, l'aide est plafonnée à 30 000 euros

Les aides financières sont versées à l'issue des travaux sur présentation des justificatifs demandés (attestation de fin de travaux, copie des factures et plan de financement définitif) et conformément au règlement des aides financières..

Le Conseil Municipal de SABARAT conscient que la rénovation énergétique des bâtiments communaux est une action concrète pour envisager un village plus sobre en carbone, avec des gains en matière de lien social, de qualité de vie souhaite :

- s'inscrire dans cette démarche de mise à niveau énergétique des bâtiments communaux pour l'ensemble ses bâtiments publics (salle polyvalente, ensemble mairie-école-appartements communaux et foyer rural) afin les rendre plus économes.

- commencer cette marche en réhabilitant la salle du polyvalente de la commune (Salle du Langoust)

Dans ces conditions il est proposé au Conseil Municipal de demander le financement au titre de la Rénovation énergétique des bâtiments publics pour l'exercice 2021 afin de rénover énergétiquement la salle polyvalente de la commune avec les travaux suivants :

- La rénovation complète du plafond de la salle incluant une isolation thermo- acoustique performante. *Critère de performances : isolant $R > 6 \text{ m}^2\text{K/W}$.*
- La rénovation de l'ensemble des parois extérieures pour le confort thermique et acoustique et l'esthétique. *Critère de performances : isolant $R > 3,7 \text{ m}^2\text{K/W}$*
- Le remplacement des menuiseries extérieures et intérieures. *Critère de performances : $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w \leq 0,35$*
- Le remplacement du système de chauffage vétuste (chaudière fioul) par un matériel plus performant et programmable. *Critère de performances : Efficacité énergétique $> 111\%$*
- La mise en place d'une Ventilation mécanique simple flux modulée à détection de présence et CO2
- Le remplacement de l'éclairage vétuste par des éclairages LED (prise en compte des exigences liées aux économies d'énergie).
- La mise en place de panneau photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente.

Le cout total de cette rénovation énergétique est estimé à

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet de réhabilitation énergétique de la salle polyvalente comme présenté si dessus pour un montant global des travaux prévus de 210 716 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du SDE09 au titre de la Rénovation énergétique des bâtiments publics pour la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente de SABARAT.

Le montant de cette demande sera de 29 500 € soit 14 % du montant HT de l'investissement

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Lecture de la délibération

Votée à l'unanimité

5 – DEMANDE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - EQUIPEMENT VISIOCONFERENCE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le début de la pandémie Covid 19, de plus en plus de réunion avec les syndicats ou les collectivités partenaires se tiennent en visioconférence. Il est difficile de se connecter via les portables individuels.

Il propose au Conseil Municipal de s'équiper d'appareils plus professionnels afin de faciliter l'organisation de ces réunions à distance avec un ensemble comprenant :

- **Un écran d'affichage en 65 pouce** qui permettra en plus de l'organisation des visioconférences de projeter des supports lors des réunions ou des conseils municipaux en présentiel. Il pourra aussi être déplacé dans l'accueil de la mairie afin de pouvoir communiquer à nos administrés des informations importantes sur la vie de la commune.
- **Une barre de son pour conférences** qui devra être adapté pour les petites salles de réunions comme la salle du conseil municipal de la mairie de SABARAT. Une extension microphone devra aussi être présente pour que chacun soit audible par tous les participants aux réunions à distance.
- **Un support de sol mobile** qui pourra être déplacé dans différentes pièces comme évoqué plus haut la télévision et la barre de son devront pouvoir être fixé sur un support de sol mobile. Ce support permettra aussi de déplacer l'équipement dans d'autres salles de la commune (salle polyvalente par exemple).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de financement par l'intermédiaire de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR), pour l'équipement de visioconférence.

Le montant de cette demande sera de 1 329 € soit 40% du montant HT de l'investissement

DELIBERATION

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION DE DETR 2021 – EQUIPEMENT VISIOCONFERENCE

Monsieur MILHORAT Laurent Maire présente le rapport suivant :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le début de la pandémie Covid 19, de plus en plus de réunion avec les syndicats ou les collectivités partenaires se tiennent en visioconférence. Il est difficile de se connecter via les portables individuels.

Il propose au Conseil Municipal de s'équiper d'appareils plus professionnels afin de faciliter l'organisation de ces réunions à distance avec un ensemble comprenant :

- **Un écran d'affichage en 65 pouce** qui permettra en plus de l'organisation des visioconférences de projeter des supports lors des réunions ou des conseils municipaux en présentiel. Il pourra aussi être déplacé dans l'accueil de la mairie afin de pouvoir communiquer à nos administrés des informations importantes sur la vie de la commune.
- **Une barre de son pour conférences** qui devra être adapté pour les petites salles de réunions comme la salle du conseil municipal de la mairie de SABARAT. Une extension microphone devra aussi être présente pour que chacun soit audible par tous les participants aux réunions à distance.
- **Un support de sol mobile** qui pourra être déplacé dans différentes pièces comme évoqué plus haut la télévision et la barre de son devront pouvoir être fixé sur un support de sol mobile. Ce support permettra aussi de déplacer l'équipement dans d'autres salles de la commune (salle polyvalente par exemple).

Le cout total de cet équipement est estimé à 3 324 € HT

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte le projet de mise en place d'un équipement de visioconférence comme présenté si dessus pour un montant global d'équipement de 3 324 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la mise en place d'un équipement de visioconférence à la mairie de SABARAT.

Le montant de cette demande sera de 1 329 € soit 40% du montant HT de l'investissement.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Lecture de la délibération

Votée à l'unanimité

6 – DEMANDE SUBVENTION FOND DÉPARTEMENTAL ACTIONS LOCALES (FDAL).

Afin de compléter les financements concernant l'opération de rénovation énergétique, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de demander une aide au Département de l'Ariège dans le cadre du FDAL (Fond Départemental d'Action Locale) 2021.

Suite à cet exposé, monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au Département de l'Ariège au titre du FDAL 2021 pour une participation de 40% du projet (3 324 € HT) soit un montant de 1 329 €.

Le montant de cette demande sera de 1 329 € soit 40% du montant HT de l'investissement.

DELIBERATION

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION DE FDAL 2021 - EQUIPEMENT VISIOCONFERENCE

Monsieur MILHORAT Laurent Maire présente le rapport suivant :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le début de la pandémie Covid 19, de plus en plus de réunion avec les syndicats ou les collectivités partenaires se tiennent en visioconférence. Il est difficile de se connecter via les portables individuels.

Il propose au Conseil Municipal de s'équiper d'appareils plus professionnels afin de faciliter l'organisation de ces réunions à distance avec un ensemble comprenant :

- **Un écran d'affichage en 65 pouce** qui permettra en plus de l'organisation des visioconférences de projeter des supports lors des réunions ou des conseils municipaux en présentiel. Il pourra aussi être déplacé dans l'accueil de la mairie afin de pouvoir communiquer à nos administrés des informations importantes sur la vie de la commune.

- **Une barre de son pour conférences** qui devra être adaptée pour les petites salles de réunions comme la salle du conseil municipal de la mairie de SABARAT. Une extension microphone devra aussi être présente pour que chacun soit audible par tous les participants aux réunions à distance.

- **Un support de sol mobile** qui pourra être déplacé dans différentes pièces comme évoqué plus haut la télévision et la barre de son devront pouvoir être fixés sur un support de sol mobile. Ce support permettra aussi de déplacer l'équipement dans d'autres salles de la commune (salle polyvalente par exemple).

Le coût total de cet équipement est estimé à 3 324 € HT

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte le projet de mise en place d'un équipement de visioconférence comme présenté ci-dessus pour un montant global d'équipement de 3 324 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Ariège au titre du Fond Départemental d'Action Locale pour la mise en place d'un équipement de visioconférence à la mairie de SABARAT.

Le montant de cette demande sera de 1 329 € soit 40% du montant HT de l'investissement.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

7 – DEMANDE DETR 2021 (ACCUEIL MAIRIE)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de mise aux normes de l'accueil de la mairie.

En effet, la loi Handicap de février 2005 précise que l'accessibilité est une condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.

La loi étend l'obligation d'accessibilité à toute la chaîne du déplacement : la personne handicapée doit pouvoir accéder à tous les bâtiments recevant du public et évoluer de manière continue, sans rupture (aménagement de voiries, accès aux gares, transports en commun...).

Le principe d'accessibilité concerne également la participation pleine et entière des personnes handicapées dans la vie de la cité et plus particulièrement en ce qui concerne l'accès aux bureaux et aux services municipaux.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des investissements réalisés en 2011 avec la création d'une rampe d'accès à la mairie. Pour cela, la commune de Sabarat souhaite réaménager de l'accueil, avec la mise en place d'une banque d'accueil utilisable par une personne en position "debout" comme en position "assise" et permettre la communication visuelle entre l'utilisateur et le personnel. En résumé, une banque d'accueil plus fonctionnelle et plus adaptée aux personnes porteuses de handicap.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a déjà obtenu une subvention de 1 100 € du département via le FDAL pour cet équipement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de financement par

l'intermédiaire de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR), pour la mise en accessibilité de l'Accueil de la Mairie.

Le montant de cette demande sera de 1 100 € soit 40% du montant HT de l'investissement.

DELIBERATION

OBJET : DEMANDE D'ATTRIBUTION DE DETR 2021 – ACCESSIBILITE ACCUEIL MAIRIE

Monsieur MILHORAT Laurent Maire présente le rapport suivant :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de mise aux normes de l'accueil de la mairie.

En effet, la loi Handicap de février 2005 précise que l'accessibilité est une condition primordiale pour permettre à tous d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale.

La loi étend l'obligation d'accessibilité à toute la chaîne du déplacement : la personne handicapée doit pouvoir accéder à tous les bâtiments recevant du public et évoluer de manière continue, sans rupture (aménagement de voiries, accès aux gares, transports en commun...). Le principe d'accessibilité concerne également la participation pleine et entière des personnes handicapées dans la vie de la cité et plus particulièrement en ce qui concerne l'accès aux bureaux et aux services municipaux.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des investissements réalisés en 2011 avec la création d'une rampe d'accès à la mairie. Pour cela, la commune de Sabarat souhaite réaménager de l'accueil, avec la mise en place d'une banque d'accueil utilisable par une personne en position "debout" comme en position "assise" et permettre la communication visuelle entre l'utilisateur et le personnel. En résumé, une banque d'accueil plus fonctionnelle et plus adaptée aux personnes porteuses de handicap.

Le cout total de cet équipement est estimé à 2 808 € HT

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte le projet de mise en place d'une banque d'accueil à la Mairie de SABARAT normes handicapées comme présenté ci dessus pour un montant global d'équipement de 2 808 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la mise en place d'un équipement de visioconférence à la mairie de SABARAT.

Le montant de cette demande sera de 1 100 € soit 40% du montant HT de l'investissement.

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

8 – ATTRIBUTION SUBVENTION ASSOCIATION COSETTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Cosette qui a participé à la capture des chats errants pendant la campagne de stérilisation de l'année 2020 a demandé l'attribution d'une subvention de 250 € pour la dédommager des trajets effectués.

Monsieur le Maire rappelle le travail remarquable de cette association auprès des animaux mais aussi des propriétaires. Pour la campagne de stérilisation 2021 (reste des bons de 2020 et demande de 10 bons à l'Association Brigitte Bardots) il fera appel à cette même association en leur versant une nouvelle subvention sur le BP 2021.

Pour 2020, la somme est déjà prévue au BP puisque nous avons un reliquat sur la ligne des subventions de 275 € d'aides non attribuées.

DELIBERATION

OBJET : ATTRIBUTIUN SUBVENTION ASSOCIATION COSETTE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'Association Cosette d'une demande de subvention pour participer au financement de la capture des chats errants qui a eu lieu au dernier trimestre de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- **de verser** une subvention de 250 euros (deux cents cinquante euros) au profit de l'Association Cosette pour participer au financement de la capture des chats errants (la somme est déjà inscrite au Budget primitif de 2020);
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les pièces issues de la présente.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

9 – ACHAT MAISON PLACE DU CHAMOINE POUECH

Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait informé le Conseil Municipal que le Président de la CCAL avait l'intention de proposer au bureau puis au conseil communautaire d'installer une annexe de l'hôtel d'entreprise et plus particulièrement des bureaux partagés sur l'Arize à Sabarat.

Cette proposition a été validé par le bureau de la CCAL et doit encore être acté par le conseil communautaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme pour tous les projet communautaires le foncier est mis à disposition par la commune pour les investissements communautaires.

Monsieur le Maire et les Maires Adjoints ont fait le choix avec les services et le Président de la CCAL d'implanter cette annexe place du Chamoine Pouech à l'ancienne grange de Boubila (pour les plus ancien de Sabarat) c'est à dire le garage avec la grande porte rouge en haut de l'Ario.

Au vu des ventes qui se succèdent sur le centre bourg et de la possibilité de voir cet emplacement échapper à la commune, Monsieur le Maire a donc fait une proposition pour acquérir cette grange dans le centre bourg à hauteur de 25 000 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cette offre par une délibération.

DELIBERATION

OBJET : ACHAT MAISON PLACE DU CHAMOINE POUECH

Monsieur MILHORAT Laurent Maire présente le rapport suivant :

Monsieur le Maire donne connaissance de l'offre de vente d'un bien immobilier. Il s'agit d'une ancienne grange situé place du Chamoine Pouech à SABARAT, au prix de vente de 25 000 euros (vingt-cinq mille euros).

Le bien correspond à la parcelle B 152 à Sabarat au 1 place du Chamoine Pouech et appartenant à Madame MANSARD Agathe.

Ce bien, une fois devenu propriété de la collectivité, permettra l'aménagement d'un espace de bureau partagé et de coworking par la communauté des communes Arize Lèze

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **donne son accord** pour l'achat de ce bien à Madame MANSARD Agathe au prix de 25 000 euros (vingt-cinq mille euros).

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget 2021.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

9 – EMPRUNT ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE PAILHES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 04 mars 2019 le Conseil Municipal avait accepté la proposition du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09) pour les travaux d'Éclairage Public, route de Pailhes.

Concernant le financement de l'opération, monsieur le Maire avait proposé au conseil municipal de programmer ces travaux sur deux ans (2019-2020) pour pouvoir demander l'inscription au programme d'éclairage public sur ces deux années et pouvoir bénéficier des aides départementales sur la totalité des travaux. En effet, le SDE09 subventionne, via le Conseil Départemental, 50% de la dépense à hauteur de 15 000 € de travaux. Le montant total des travaux pour cette opération était estimé à 29 150 €

La part revenant à la commune sur la totalité des travaux était alors de 14 575 €.

Il devra alors être fait un choix pour financer cette partie restante soit par autofinancement soit par emprunt sachant que le SDE09 ne réalise plus d'emprunt pour les communes.

Le choix de financer cette partie par fond de concours auprès du SDE09 permet à la commune

d'inscrire ces dépenses en investissement.

Les travaux ont été réalisés et le montant réel des travaux est de 28 964,11 € HT honoraires du syndicat inclus. La part à financer par la commune est de 14 482,06 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de financer cette dépense via un emprunt de 15 000 € effectué auprès de la Caisse d'épargne Midi Pyrénées.

La simulation effectuée pour un emprunt de 14 500 sur 12 ans donne un remboursement annuel de 1 242,68 € par échéance trimestrielle de 310,67 € avec un taux fixe de 0,46 % pour un coût total du crédit de 562,22 €. Les frais de dossier étant de 150 €

DELIBERATION

OBJET: PRET ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE PAILHES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 04 mars 2019 le Conseil Municipal avait accepté la proposition du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE09) pour les travaux d'Eclairage Public, route de Pailhes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'Eclairage Public, route de Pailhes ont été réalisés.

Il convient maintenant de financer la part restant à la commune. Monsieur le Maire propose de le faire via l'emprunt.

Après avoir pris connaissance du contrat proposé par la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées et des conditions générales des prêts,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Article 1er :

Pour financer les opérations d'investissement 2020 (Eclairage Public, Route de Pailhes) la Commune de SABARAT contracte auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de la somme de 14 500 euros à taux fixe de 0,46 %.

Le paiement des échéances s'effectuera trimestriellement.

La durée est fixée à 12 ans.

Frais et commissions : 150 €

Article 2 :

La collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en tant que besoin les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Article 3 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

8 – QUESTIONS DIVERSES.

- Choix des couleurs du module WC Public :
Voir les documents en annexes.

Séance levée à 20 h15

Fait à SABARAT, le 30 décembre 2020
Le Maire,
Laurent MILHORAT



Destinataire(s) : Les membres du conseil municipal
Copie : Affichage, site internet